

ARRETE MUNICIPAL n°86/2023

**Portant accord d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public
de 1^{ère} catégorie**

AT n°073 031 23 0001

Demande présentée par : CARMILA France, représenté par Mme Christina KEROUEDAN

Demeurant à : 58, avenue Émile Zola 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Pour réaliser les aménagements suivants : Aménagement de la cellule commerciale
Ex-Flunch pour accueillir des ventes éphémères

Sur un immeuble sis : 21, rue Centrale - 73000 BASSENS

Le Maire de la commune de BASSENS,

- **Vu** la demande d'autorisation de travaux susvisée,
- **Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- **Vu** le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à l'accessibilité des ERP et des IGH,
- **Vu** les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, relatifs à la sécurité incendie dans les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public,
- **Vu l'avis favorable** du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie en date du 9 mai 2023 ;
- **Vu le courrier** de la sous-commission consultative départementale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en date du 29 mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300318-20230511-AT230001-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 12/05/2023

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation d'aménager est **ACCORDEE** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées ci-après.

Article 2

Le projet respectera les prescriptions du SDIS (avis joint au présent arrêté.)

Article 3

Copie du présent arrêté est notifiée :

- Au demandeur,
- A Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (SHC-RUA),
- A Monsieur le Préfet de la Savoie (DDPC),
- A Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Savoie.

Fait à BASSENS, le 11 mai 2023

Le Maire

M. Alain THIEFFENAT

